

## **L'an deux mil vingt-quatre et le quinze juillet, à 19 h 00 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gilles COUTURE, Maire.**

Absents excusés : SERRES Frédéric, DARZACQ Christophe, LOCHE Benoît, SALLET Marie, THIBAUT Céline, CONVERSEL Félicie.

Le compte-rendu du 19 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

Avant de commencer, Mr le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir, des virements de crédits. Le conseil approuve à l'unanimité.

### **I - INFORMATIONS DIVERSES**

#### **1. Communauté de communes Chalosse Tursan. PLUi.**

Lors de la commission du 4 juillet, 2 points pour Geaune à relever :

- Les partenaires publics (DDTM, ...) s'interrogent sur la pertinence de mettre la parcelle AE633 en zone « à urbaniser » au vu de la proximité de la conduite de gaz,
- Pour la parcelle AD97 que nous avons demandé à classer en 1AUX, la commission se demande si ce classement doit être maintenu dans le cas où le Syndicat des Eaux choisit de délocaliser son siège.

Pour les 2 cas, Mr le Maire propose de maintenir ces 2 demandes. Le conseil approuve à l'unanimité.

#### **2. Syndicat des Eaux du Tursan**

Mr Dominique ARRAGON fait le compte-rendu de la dernière réunion qui s'est déroulée le 10 juillet à Argelos (40).

Depuis 2018, une baisse régulière de 7% par an de la consommation est observée.

Le prix du m<sup>3</sup> d'eau est de 2,31 € T.T.C. aux particuliers. Le syndicat a vendu, en 2023, 3 000 000 € d'eau aux particuliers et environ 1 000 000 € de vente en gros. Le président présente les comptes qui sont globalement bons avec une dette qui s'élève à 1 600 000 € et arrivera à son terme en 2048.

Mr TAUZIN, maire de Saint-Sever, fait remarquer un taux de renouvellement des canalisations trop faible car la moyenne nationale est de 80 ans et, selon ses calculs, celui du syndicat serait de 137 ans. (1 tuyau posé aujourd'hui sera remplacé dans 137 ans).

Mr le Président reconnaît qu'un retard a été pris suite aux grosses augmentations des matières premières et de l'énergie mais nous étions prévenus de ce fait.

Le service d'assainissement est endetté à hauteur de 771 000 € et cette dette s'éteindra en 2035. L'eau assainie est vendue 5 € le m<sup>3</sup>.

Selon le Président, une étude de la remise en état du site de Geaune nous aurait été présentée : ce qui est faux !

Mr TAUZIN fait remarquer que le terrain de la ZA de Samadet ne sera peut-être pas constructible et qu'il n'est donc pas encore nécessaire de se porter acquéreur de ce terrain tant que nous n'avons pas plus de renseignements. A cela le Président rétorque qu'il en trouvera un autre.

Avant de procéder au vote pour se prononcer sur l'acquisition de ce terrain d'une valeur comprise entre 150 000 € et 225 000 € H.T. (selon les besoins), j'ai pris la parole afin de lire le texte préparé par l'ensemble du conseil municipal (Doc en annexe).

Nous avons ensuite procédé au vote :

Contre : 10

Abstentions : 7

Pour : 22.

3. SIETOM de Chalosse. Ce lundi 15 juillet, à notre demande, nous avons rencontré deux représentants du SIETOM de Chalosse pour regarder la future organisation des points tri et ordures ménagères. En fonction de notre population, nous avons droit à 5 sites. Les containers actuels seront supprimés. Les points retenus : zone du Bourdet, parking du cimetière, salle des fêtes, parking de la cité des Augustins, parking du cimetière et parking ancien lavoir rue de l'abattoir. Ces 4 derniers sites seront semi enterrés et ce, à charge de la commune. Cette mise en place ne se fera que d'ici environ 2027.
4. Audience avec Mme la Préfète. Mardi 25 juin, Mme la Préfète a reçu Mr le Maire en présence de Madame la Sous-Préfète et d'un directeur adjoint de la DDTM. L'entrevue a été cordiale et Mr le Maire a exposé les 2 points suivants :
  - Le différend qui oppose le conseil municipal au SEMT sur le projet de délocalisation du siège,
  - La désertification médicale annoncée sur Geaune et son bassin de vie.Les auditeurs ont été à l'écoute et même compatissants d'autant plus qu'ils ont rappelé que Geaune faisait partie du programme Petites Villes de Demain. Malheureusement, sur ces deux dossiers, la « marge de manœuvre » des services de l'Etat est quasi nulle, le SEMT ayant toute légitimité pour décider et, en ce qui concerne la santé, cela relève de l'ARS et des collectivités compétentes.
  - Demande de rendez-vous avec Sud Ouest. Là encore, pour les deux sujets à aborder (différend avec le SEMT et disparition du mot « Tursan » dans le journal), Mr le Maire a reçu une réponse décevante. Il reprendra tout de même contact avec le chef d'agence à la rentrée.

## **II - VIREMENTS DE CRÉDITS**

Afin d'inscrire au budget les intérêts de l'emprunt à court terme souscrit, l'achat d'un nettoyeur haute pression et l'intégration, en comptabilité, d'un emprunt souscrit auprès du SYDEC des virements de crédits sont nécessaires sans ouverture de crédits. Accord à l'unanimité.

## **III - SANTÉ : ADHÉSION À LA PLATEFORME REMPLAJOB**

Au vu de la situation médicale sur Geaune et son bassin de vie, à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain, Mr le Maire propose d'adhérer à une plateforme web spécialisée dans la mise en relation de professionnels de santé nommée « RemplaJob ». Leur offre :

- Création d'un compte sur RemplaJob.com,
- Aide à la création et relecture de l'annonce,
- Suivi personnalisé : une personne de l'équipe nous est dédiée pour faire un point sur l'avancée de nos recherches,
- Publication de notre annonce, qui reste en ligne jusqu'à ce qu'on ait trouvé un médecin,
- Relais de nos annonces sur leurs réseaux sociaux et partenaires.

Le coût est de 1 000 € H.T. soit 1 200 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à

l'unanimité, l'adhésion à la plateforme « RemplaJob ».

Au plus vite, une annonce rédigée par la commission communication et sa plume, Murielle, sera envoyée à la plateforme pour avis. De même, en parallèle, cette annonce, validée sera diffusée sur nos propres réseaux.

#### **IV - DEMANDE DE SUBVENTION POUR AIDE À L'INGÉNIERIE**

Il s'agit de l'accompagnement du CAUE dans le cadre « Petites Cités de Caractère ». La commune a obtenu l'aide pour la 1<sup>ère</sup> année d'accompagnement (2021/2022) soit 4 800 € sur une dépense de 6 000 € (80%). Par contre, l'aide n'a pas été reconduite tacitement pour la 2<sup>ème</sup> année (2022/2023) et Mr le Maire propose d'en faire la demande rétroactivement au Conseil Départemental, soit 4 800 € à nouveau (3 000 € de la Banque des Territoires et 1 800 € du Conseil Départemental). Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### **V - POINT ÉTUDES ET TRAVAUX**

1. Études. Le rendu des 2 études a été transmis aux conseillers municipaux. Au vu du contexte et de la période, Mr le Maire propose de repousser l'analyse de ces documents à la rentrée, peut-être en présence des bureaux d'études. Le conseil municipal approuve cette proposition. Ces documents seront envoyés au directeur de Vitalandes, pour le projet de réhabilitation de l'ancien hôtel-restaurant.
2. Chemin de la vigne. Là aussi, au vu du contexte, Mr le Maire a demandé au bureau d'études de reporter son intervention fin septembre.
3. Dojo. La majeure partie des travaux sont terminés et ont été réceptionnés le lundi 1<sup>er</sup> juillet ; il reste quelques travaux de pose de plinthes et aménagement de placards.
4. Bâtiment des services techniques. A ce jour, aucune nouvelle des demandes de subventions.
5. Lutter contre la vacance. Parmi les mesures de soutien à cette lutte en milieu rural, l'une est une « prime sortie de la vacance pour les logements situés dans les territoires **Opération de Revitalisation de Territoire/Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** ». Il faudra lister les propriétaires potentiellement concernés et les informer.

#### **VI - MANIFESTATIONS PASSÉES ET À VENIR**

1. Fêtes locales. Les 28, 29 et 30 juin se sont déroulées les fêtes patronales de Geaune. Malgré une météo capricieuse et un dimanche électoral, beaucoup de monde en ce week-end aux repas et aux nombreuses et diverses animations. Merci à Jean-Louis COURBACIER, président du comité des Fêtes et à toute son équipe de bénévoles.
2. Reborn. Depuis maintenant 3 ans, nous accueillons le « Reborn trip » qui est une association qui organise la traversée de la France à vélo, de Paris au Pic du Midi de Bigorre avec des réfugiés de diverses nationalités, résidents à Paris. Ils seront cette année une soixantaine, de passage à Geaune le 10 août prochain, arriveront en milieu d'après-midi et passeront la nuit au camping. Ces jeunes pour se détendre pourront accéder à la piscine. Nous vous invitons à venir échanger avec eux. Un pot de bienvenue sera offert par la Mairie vers 18h00 au camping.

3. Jumelage. Le Comité de Jumelage accueillera du vendredi 23 au mardi 27 août des Alsaciens de Village-Neuf afin de commémorer le 85<sup>ème</sup> anniversaire de l'évacuation.

Au programme :

- Vendredi : 19 h réception à la salle des fêtes.
- Samedi 24 : journée en famille d'accueil
- Dimanche 25 : journée officielle du 85<sup>ème</sup> anniversaire organisée par l'association départementale des Landais Amis du Haut Rhin à Soustons.
- Lundi 26 : excursion en Béarn : Mémorial du Camp de Gurs, repas avec visite d'Oloron-Sainte-Marie, visite du château de Pau. En soirée, grillades à la salle des fêtes.
- Mardi 27 : départ de nos Amis de Village-Neuf.

## **VII - DIVERS**

1. Piscine. Elle est ouverte au public depuis le samedi 6 juillet sous la surveillance d'une MNS, Claudine Cancé. Des cours d'aquagym, d'apprentissage de la natation pour enfants ou adultes sont aussi proposés. Renseignements au : 06.06.95.05.81. Le fonctionnement technique est suivi par le personnel communal et des élus, le week-end.
2. Elan Tursan Basket. L'assemblée générale s'est tenue le 5 juillet. Côté sportif, à noter la belle saison du club. Côté financier, à l'avenir, il faudra mieux maîtriser les dépenses. Bonne ambiance, avec la remise des « Tursan d'or » et une paëlla pour clôturer.
3. Full Contact. Le vendredi 5 juillet s'est tenue l'assemblée générale du Tursan Boxing Club, une association en pleine évolution, très reconnaissant envers la mairie de Geaune pour la construction du nouveau dojo. Une année riche sur le plan sportif et un bilan financier positif ce qui a permis l'achat de matériel (ring...) et l'aménagement de celui-ci.

La séance est levée à 21 h 00.

Ont signé au registre :

COUTURE Gilles

LACOSTE Gilles

FLOUS Pierre

ARRAGON Dominique

DUFAU Sandrine

SERRES Frédéric      Excusé

BAILLET Jean-Michel

DARZACQ Christophe      Excusé

LOCHE Benoît      Excusé

PLAÏNO David

SALLET Marie

CUPILLARD Hélène

THIBAUT Cécile

DATOLA Murielle      Excusée

CONVERSET Félicie      Excusée